

100TWh Communiqué - Demande d'accès aux documents administratifs liés au CRM

11/03/2022

Le mouvement citoyen 100TWh a demandé courrier à la Ministre de l'Energie l'accès aux documents administratifs liés à la mise en oeuvre du CRM, le système qui compensera l'arrêt du nucléaire. Nous sommes stupéfaits des irrégularités qui ont été délibérément commises dans ce dossier.

L'association 100TWh avait envoyé ce 9/2/22 un courrier à la Ministre de l'Energie, lui demandant l'accès aux documents administratifs liés à la mise en oeuvre du CRM, le système qui compensera l'arrêt du nucléaire. Nous avons reçu sa réponse le 11/3/2022.

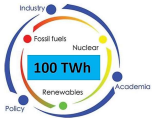
[100TWh avait notamment demandé "les études et évaluations préalables au projet de loi \(du CRM\)"](#), afin de vérifier que le CRM avait fait l'objet d'une consultation ouverte de divers experts, et pas seulement d'ELIA. La Ministre nous renvoie au "Rapport sur la sécurité de l'approvisionnement, abordabilité et durabilité - en vue de la discussion au Kern 03/12/2021", qui n'est pas une étude mais plutôt un rappel de tous les slogans écologistes, pour la plupart démentis par la réalité.

[100TWh avait aussi demandé le texte précis de l'accord de la Commission Européenne concernant le mécanisme CRM](#). Le texte de cet accord est le document C(2021)6431 de l'EUROPEAN COMMISSION du 27.8.2021, intitulé "COMMISSION DECISION of 27.8.2021 on THE AID SCHEME SA.54915 - 2020/C (ex 2019/N) Belgium – Capacity remuneration mechanism". Il ne dit nulle part que le CRM ne pourrait pas être mis en oeuvre sans la sortie du nucléaire, malgré ce que prétend la Ministre.

[100TWh avait aussi demandé le PV de la décision prise par l'organe compétent ayant conduit à désigner un opérateur économique, avec la comparaison des offres des différents opérateurs](#). La Ministre a clairement éludé la question et a renvoyé au rapport de la première mise aux enchères pour la capacité de fourniture d'électricité par centrales au gaz... organisée par l'opérateur économique désigné sans marché public, ELIA. Ce rapport contient un préambule surprenant où ELIA fuit ses obligations de résultats et toute espèce de garantie. Personne ne sera tenu pour responsable en cas de problème !

[100TWh avait aussi demandé l'acte chargeant ELIA de mener l'enchère et de conclure le contrat pour le compte de l'Etat belge](#). Cet acte est l'Arrêté Ministériel du 30 avril 2021, qui désigne une société privée sélectionnée sans marché public pour effectuer une mission qui aurait dû être réalisée par l'Etat Belge! Par contre, nous n'avons pas retrouvé la convention qui rémunère Elia pour ce service, ni les montants que cette société privée recevra pour effectuer cette mission...

[100TWh avait aussi demandé le contrat conclu entre ELIA et l'attributaire retenu suite aux enchères de 2021](#). Nous avons bien reçu ce contrat conclu entre ELIA et l'attributaire retenu suite aux enchères de 2021. Et nous avons la confirmation que ce sera ELIA, une société privée, qui sera le gestionnaire de ces contrats, et qui pourra les orienter pour maximiser son propre bénéfice !



100TWh avait enfin demandé les projets disposant d'un permis "valides administrativement" qui pourraient, sur la base de la nouvelle loi CRM, être activés en cas de résiliation du contrat initial.

Cette demande a été rejetée car la Ministre estimait que "le droit des fournisseurs de capacité d'avoir jusqu'au 15/3/2022 pour envoyer leur capacité devait être respecté". Cette réponse est tout à fait insatisfaisante car les fournisseurs de capacité n'avaient plus d'information à donner si ce n'est le statut de leur permis...